

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_024-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/04/2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christian ESPIARD, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Madame Isabelle JOUVE

Votants: 11

Pour: 9

Contre: 1

Représentés: Monsieur Denis JOURDAN représenté par Madame Isabelle JOUVE

Refus de vote

0

Excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Ludivine TREUSSART

Objet: Choix de l'acquéreur pour la parcelle B572 - DE_2026_024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux offres d'acquisition ont été reçues pour le terrain communal cadastré section B n° 572 :

- Offre de Monsieur Chevalier, en date du 10 novembre 2025, d'un montant de 10 000 euros ;
- Offre de Monsieur et Madame Nonier, en date du 12 janvier 2026, d'un montant de 11 000 euros.

Il est précisé que le bien sera cédé en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de Monsieur et Madame Nonier pour un montant de 11 000 euros ;
- de préciser que le terrain sera vendu en l'état, sans garantie autre que celle due au titre de la propriété ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le maire Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance Ludivine TREUSSART

